



* * *
*

Le dix-neuf septembre deux mille seize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur PECOUL*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 septembre 2016 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour et débattues dans l'ordre ci-après :

- 9 – Plan Local d'Urbanisme – révision n° 1 : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 1 – Rapport d'observations définitives (ROD) de la Chambre Régionale des Comptes : Bilan annuel des actions entreprises suite aux observations reçues
- 2 – Transfert des Archives municipales et communautaires : demande de versement du fonds de concours de Riom Communauté
- 3 – Mini giratoire au Pôle d'Echange Intermodal : demande de versement du fonds de concours de Riom Communauté
- 4 – Budget assainissement : décision modificative n° 1
- 5 – Rue des Charmettes : avenant n° 4 pour réajustement des montants des tranches
- 6 – Service commun de production florale : création et modalités de gestion
- 7 – Transfert de la compétence « Petite Enfance » : actualisation de l'actif transféré
- 8 – Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification n° 6
- 10 – Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Varenne : proposition de suppression par Riom Communauté
- 11 – Dénomination de voies : Place Lafayette, Passage de la Halle aux Blés
- 12 – Points d'apports volontaires (PAV) – mise en œuvre : convention générale avec le SBA pour l'implantation, la collecte et l'entretien du dispositif avec le SBA – **RETIRE** –
- 13 – Place Lafayette : convention de servitude avec ERDF
- 14 – Rue de Planchepaleuil : acquisition de trottoirs et emplacements réservés
- 15 – Accessibilité : sixième rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH)
- 16 – Agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) communaux : approbation de la programmation d'investissement sur 6 ans
- 17 – Groupe scolaire Jean Moulin : dépôt d'autorisation de travaux pour la réfection des toitures en tuiles
- 18 – Ecole de Musique, rue Jeanne d'Arc : modification à la convention mise à disposition d'un local avec « Chœur de Riom »
- 19 – Tableau des effectifs 2016 : transformations de postes
- 20 – Zones de stationnement payant : incorporation de la place la Lafayette en zone orange
- 21 – Attribution subventions éco-manifestations 2016
- 22 – Bilan de la rentrée scolaire – sur table –
- 23 – Projet Educatif de Territoire (PEDT) : Renouvellement 2016-2019
- 24 – Mobilier scolaire adapté : convention de mise à disposition à titre gracieux
- 25 – Réseau Canopé : convention
- 26 – Mise à disposition des équipements sportifs aux collèges : convention cadre
- 27 – Don de panneaux de basket à la commune de Combronde
- 28 – Fonds d'Initiatives Sportives : subventions aux Archers Rimois et à Lucas DANIEL
- 29 – Saison Accès Soirs : régime des invitations
- 30 – Saison Accès Soirs : partenariat avec les Communes de Volvic et de Mozac
- 31 – Saisons Accès Soirs et Eclats de Fête : convention de partenariat avec le Crédit Mutuel Massif Central
- 32 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Association « Les Gaperons Rouges »
- 33 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Association Rimoise d'Astronomie

- 34 – EPF-SMAF : adhésion de nouvelles communes et d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- 35 – Dématérialisation du Budget - Programme « ACTES » : avenant entre la Préfecture du Puy de Dôme et la Commune de Riom
- 36 – Convention avec l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) Notre-Dame des Arts : participation au fonctionnement des classes sous contrat
- 37 – Syndicat Rive Droite de la Morge : modification des statuts– **RETIRE** –
- 38 – Vote du huis clos pour la question 39
- 39 – Transaction amiable

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. PECOUL, Maire

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (jusqu'à la question n° 14), Mmes CHANIER (à partir de la question n° 12), CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Françoise LAFOND à compter de la question n° 15

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 11

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à Serge BIONNIER

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

< >> <> <> <> <> <> >

Madame Suzanne MACHANEK ayant été désignée secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 4 juillet 2016. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

9 – PLAN LOCAL D'URBANISME – REVISION N° 1 : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Rapporteur : Jacques LAMY

Par délibération de son conseil municipal du 23 novembre 2012, la commune a prescrit la première révision de son plan local d'urbanisme, approuvé le 2 septembre 2005.

Cette délibération initiale a notamment déterminé les objectifs poursuivis par la révision du document d'urbanisme. De façon synthétique, ces objectifs sont les suivants :

- Mise en compatibilité du document d'urbanisme communal avec le SCOT et le PLH,
- Intégration des dispositions issues du Grenelle de l'Environnement,
- Prise en compte du nouveau plan de prévention du risque naturel prévisible d'inondation (PPRNpi),
- Accueil de nouvelles populations et requalification des zones économiques existantes,
- Prise en compte des éléments validés du projet de territoire porté par Riom Communauté.

Le Code de l'Urbanisme, dans son article L151-2, dispose que le PLU comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), aujourd'hui présenté.

Le PADD est le document à partir duquel sont déclinés les documents opposables du PLU, à savoir le règlement (graphique et littéral) ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Le PADD traduit ainsi le projet de développement de la commune à une dizaine d'années.

Le projet de PADD du PLU en révision a été rédigé et soumis à la concertation lors d'une réunion publique le 17 mars 2016. Il s'articule ainsi autour d'enjeux et d'orientations :

- ORIENTATION I : Redonner au centre-ville de Riom son dynamisme pour renforcer son rayonnement
- ORIENTATION II : Programmer un développement résidentiel diversifié, connecté au réseau de transport collectif et adapter le niveau d'équipement en conséquence
- ORIENTATION III : Maintenir un niveau d'équipement et d'offre économique de rayonnement intercommunal
- ORIENTATION IV : Donner à la ville une armature verte et bleue support d'un cadre de vie de qualité et de mobilités douces
- ORIENTATION V : Valoriser l'espace rural de la commune dans la diversité de ses fonctions et renforcer les liens avec la ville

Au sein de ces orientations, la qualité du paysage, les mobilités douces, la prévention des risques et des nuisances, l'utilisation économe des ressources naturelles constituent une préoccupation transversale.

➤ **Le Conseil Municipal a pris acte du débat intervenu et des interventions de M. BOUCHET, Mme MOLLON, MM. PECOUL, LAMY, RESSOUCHE, Mme CHIESA, portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable de la révision n° 1 du PLU en cours.**
Compte-rendu des débats en annexe.

1 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES (ROD) DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : BILAN ANNUEL DES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS REÇUES

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Riom a fait l'objet d'un contrôle effectué par la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne et Rhône-Alpes (CRC) sur sa gestion pour les exercices budgétaires 2009 et suivants. Ce rapport, reçu le 4 août 2015, a été soumis au plus proche Conseil municipal qui en a pris acte le 17 septembre 2015.

En application de ces dispositions, un rapport sur les actions réalisées et/ou à entreprendre dans le cadre des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes à la commune est présenté, qui répond aux cinq recommandations de la Chambre.

1^{ère} recommandation : améliorer la fiabilité des comptes, notamment la tenue de la comptabilité patrimoniale des budgets (principal et annexes) : au titre du budget principal, le dernier rapprochement entre l'inventaire, tenu par l'ordonnateur, et l'état de l'actif, tenu par le comptable, fait état d'un suivi patrimonial conforme.

Quant aux budgets annexes, sur lesquels se centrait l'observation de la Chambre et pour lesquels l'inventaire du patrimoine réseaux n'était pas à jour, désormais la situation patrimoniale de l'inventaire est conforme à celle de l'actif du trésorier.

La mise en œuvre de ces dispositions est effective depuis le budget 2015.

2^{ème} recommandation : fiabiliser le système d'information pour permettre la mise en place de tableaux de bords nécessaires au contrôle interne : il est prévu sur le moyen terme la mise en place de tableaux de bord d'activités pour les principales actions conduites.

3^{ème} recommandation : régulariser la durée du temps de travail et le régime indemnitaire du personnel communal : compte tenu des mouvements institutionnels en cours marqués par la naissance prochaine du nouvel EPCI (établissement public de coopération intercommunal) au 1er janvier 2017, et compte tenu de l'interdépendance avec les communes membres en termes de moyens notamment humains, il a été décidé que l'harmonisation des statuts ne pouvait être conduite avant que le nouvel EPCI n'ait fixé ses propres règles de gestion et de fonctionnement. En effet, l'exécutif considère que les évolutions à apporter en la matière doivent être cohérentes et devront également tenir compte des choix communautaires à venir.

4^{ème} recommandation : régulariser et clarifier la gestion du personnel mutualisé avec la communauté de communes : compte tenu de la réorganisation territoriale en cours, en lien notamment avec le schéma départemental de coopération intercommunal, le devenir de la mutualisation est tributaire de la réflexion engagée dans le cadre de la création du nouvel EPCI.

5^{ème} recommandation : fiabiliser la gestion des services annexes de l'eau et de l'assainissement, notamment par un contrôle renforcé du délégataire : la délégation du service public de l'eau et de l'assainissement arrive à son terme en 2018, tout en rappelant que cette compétence deviendra intercommunale au plus tard en 2020. Avant cette échéance, il semble difficile d'envisager certaines modifications contractuelles.

✚ **Le Conseil Municipal a pris acte des actions correctrices engagées et/ou réalisées par la commune pour répondre au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes.**

2 – TRANSFERT DES ARCHIVES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES : DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS DE RIOM COMMUNAUTE

Rapporteur : Nicole PICHARD

Dans le cadre du programme de relocalisation des archives municipales et communautaires rue Chapsal, la communauté de communes de Riom communauté a souhaité participer au financement de cet investissement à hauteur de 15% du solde hors taxes restant à la charge de la Commune.

✚ **Cet équipement ainsi que les biens mobiliers afférents ayant été réceptionnés en fin d'année 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de financement définitif, et demandé le versement du fonds de concours par Riom Communauté se rattachant à cette opération, soit 205 079,25 €.**

3 – MINI GIRATOIRE AU POLE D'ECHANGE INTERMODAL : DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS DE RIOM COMMUNAUTE

Rapporteur : Nicole PICHARD

Dans le cadre du programme d'aménagement d'un giratoire dans la rue Grégoire de Tours desservant la gare routière, la communauté de communes de Riom communauté participe au financement de cet investissement par la voie d'un fonds de concours à hauteur de 50% du solde hors taxes restant à la charge de la commune.

✚ **Cet aménagement ayant été réalisé et réceptionné, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de financement définitif, et demandé le versement du fonds de concours par Riom Communauté se rattachant à cette opération, soit 16 310,25 €.**

Intervention de M. PECOUL.

4 – BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Nicole PICHARD

Il s'agit de la 1^{ère} décision modificative de l'année sur le budget annexe de l'assainissement qui impacte uniquement la section d'investissement.

En recettes, il est opéré l'inscription de la subvention de l'agence de l'eau obtenue pour le financement du programme d'assainissement de la rue Planchepaleuil. Parallèlement, l'accréditation relative aux travaux est abondée du même montant suite notamment aux résultats de la mise en concurrence des opérations programmées dont la rue Planchepaleuil, soit 450 000 €.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a donné son accord à la modification budgétaire proposée.**

5 – RUE DES CHARMETTES : AVENANT N° 4 POUR REAJUSTEMENT DES MONTANTS DES TRANCHES

Rapporteur : Nicole PICHARD

Lors de sa séance du 4 juin 2015, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Charmettes avec le groupement des entreprises EUROVIA et SADE pour les lots 1 et 2, complété par trois avenants pour création de prix nouveaux.

Un quatrième avenant s'avère nécessaire pour réajuster le montant de la tranche ferme du lot 1 au vu du calcul des mesures définitives des quantités. L'avenant s'élève à 8 000,00 € TTC, ce qui porte le marché à 1 060 115,46 € TTC.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n° 4 au lot 01 pour ajustement du montant des tranches.**

6 – SERVICE COMMUN DE PRODUCTION FLORALE : CREATION ET MODALITES DE GESTION

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Conformément au schéma de mutualisation présenté au conseil communautaire du 11 mai 2016, la Communauté envisage de créer un service commun de production florale et de mettre en œuvre, pour sa gestion le dispositif légal dérogatoire : Riom Communauté confierait à la commune de Riom, qui dispose des équipes d'agents et de l'outil nécessaire (serre municipale) le soin de produire des fleurs à planter pour les communes du territoire qui le souhaitent et pour Riom Communauté et ainsi d'assurer la gestion de ce nouveau service. Pour l'heure Enval, Chambaron sur Morge, Malauzat, Mozac, Ménérol et Saint Bonnet sont intéressées.

Le coût du service commun est pris en charge par les communes concernées et par la communauté. Le coût de production est calculé à l'unité, il englobe les fournitures, les fluides, l'amortissement de la serre, ainsi que la main d'œuvre.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention portant création du service commun de production florale, à titre expérimental pour les années 2016 et 2017.**

Observations de Mme CHIESA et M. PECOUL.

7 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PETITE ENFANCE » : ACTUALISATION DE L'ACTIF TRANSFERE

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Par délibération du 15 décembre 2015, le conseil Communautaire a approuvé les modalités juridiques de transfert de la compétence « Petite Enfance ».

Les procès-verbaux de mise à disposition de la Commune de Riom à Riom Communauté des structures Multi Accueil et Crèche Familiale comportaient des états des immobilisations à la date du 31 décembre 2015. La compétence ayant été transférée effectivement le 1^{er} mars 2016, la Commune de Riom a réalisé des écritures comptables pendant ce laps de temps.

✚ **L'Assemblée, à la majorité (7 abstentions), a approuvé la modification des états des immobilisations annexés aux procès-verbaux de mise à disposition.**

8 – PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 6

Rapporteur : Jacques LAMY

La modification n° 6 du PLU a pour objet :

- la création du projet de cuisine centrale sur le site du Parc des Fêtes, avenue de Clermont,
- la mise en œuvre du projet retenu pour l'urbanisation du site de l'ancien lycée Gilbert Romme, rue du Creux,
- la mise en œuvre du projet retenu pour la médiathèque aux Jardins de la Culture.

✚ **Considérant l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal, à la majorité (7 abstentions), a approuvé le projet de modification du PLU n° 6.**

Intervention de Mme MOLLON et M. RESSOUCHE.

10 – ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE LA VARENNE : PROPOSITION DE SUPPRESSION PAR RIOM COMMUNAUTÉ

Rapporteur : *Jacques LAMY*

Par délibération du 29 septembre 1986, le Conseil municipal approuvait la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Varenne (11 ha environ) dont la réalisation a été confiée à l'OPAC du Puy-de-Dôme par voie de traité de concession. Les travaux prévus dans le cadre de l'opération ont été réalisés et soldés.

La révision du plan local d'urbanisme en cours est l'occasion de supprimer cette ZAC, qui aura pour conséquence le retour au droit commun de la fiscalité de l'urbanisme avec le rétablissement de la taxe d'aménagement (anciennement taxe locale d'équipement).

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose à Riom Communauté, autorité compétente, de prononcer la suppression de la ZAC de la Varenne.**

Observation de Mme CHIESA.

11 – DENOMINATION DE VOIES : PLACE LAFAYETTE, PASSAGE DE LA HALLE AUX BLES

Rapporteur : *Pierre CERLES*

Les travaux réalisés sur l'impasse Lafayette étant terminés, cette voie n'est plus à vocation d'impasse. En conséquence, il est proposé de la dénommer « Place Lafayette ».

Par ailleurs, il est également proposé de dénommer « Passage de la Halle aux Blés » le passage piéton existant à l'ouest de la Maison des Associations et permettant de rejoindre le boulevard de la Liberté.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la dénomination de la place Lafayette et du passage de la Halle aux Blés.**

Intervention de Mmes CHIESA, MONTFORT, M. GRENET.

12 – POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV) – MISE EN ŒUVRE : CONVENTION GENERALE AVEC LE SBA POUR L'IMPLANTATION, LA COLLECTE ET L'ENTRETIEN DU DISPOSITIF AVEC LE SBA

Rapporteur : *Pierre CERLES*

RETIRE en séance après débat auquel sont intervenus *M. PAILLONCY, Mme DUBREUIL, M. GRENET, MM. PECOUL, ROUX, Mme MONTFORT, MM. BOUCHET et RESSOUCHE.*

13 – PLACE LAFAYETTE : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF

Rapporteur : *Pierre CERLES*

La Ville de Riom a acheté la parcelle CE 270 située impasse Lafayette en février 2015. Le bâtiment situé sur cette parcelle est concerné par la pose de 13 mètres de câbles basse tension sur sa façade, et la reprise des branchements existant. Ces travaux sont à la charge d'ERDF, qui a demandé l'établissement d'une convention de servitudes pour le passage des câbles en façade (exception faite de la reprise du branchement BR 270).

➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé la convention de servitude avec ERDF pour la parcelle CE n°270.**

14 – RUE DE PLANCHEPALEUIL : ACQUISITION DE TROTTOIRS ET EMBLEMES RESERVES

Rapporteur : *Pierre CERLES*

Pour la réalisation du nouvel aménagement de la rue Planchepaleuil, la Commune doit régulariser les alignements des propriétés riveraines.

Au total, 19 parcelles longeant la rue de Planchepaleuil sont concernées. Les accords des propriétaires portent sur un prix d'achat fixé à 20 € du m². La surface totale des parcelles régularisées est d'environ 540 m², soit un coût total d'environ 10 800 € hors frais notariés à la charge de la commune.

En outre, le projet de réfection de la rue de Planchepaleuil intègre la création d'une voirie en sens unique reliant la rue du Clos Vert et la rue du Pré Madame via notamment la parcelle AT 318. Il convient donc de racheter au propriétaire de ce foncier l'emprise correspondante, inscrite en emplacement réservé (n°110), soit une surface de 120 m². Les négociations avec le propriétaire ont abouti à l'accord suivant : échange d'un terrain de la même superficie à prendre sur la parcelle communale AT n°100 attenante, les frais notariés étant à la charge de la commune. Cette dernière réalisera en outre les travaux de clôture liés à ces modifications foncières.

Enfin, les travaux sur les réseaux liés au chantier de la rue de Planchepaleuil, nécessitent l'acquisition d'un foncier d'environ 50 m² au niveau de la parcelle AT n°370, situé à l'angle de la rue de Planchepaleuil et de la rue du Pré Madame. Son propriétaire a donné un accord de principe à cette cession et l'acquisition est proposée au prix de 2 € le m² (prix constaté en zone UJardin).

👉 **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de ces fonciers dans le cadre du nouvel aménagement de la rue Planchepaleuil.**

15 – ACCESSIBILITE : SIXIEME RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES (CCAPH)

Rapporteur : *Jacquie DIOGON*

Par délibération du 26 mars 2010, le Conseil Municipal de Riom a décidé la création d'une Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH).

Le sixième rapport de la CCAPH de Riom fait état des avancées en matière de mise en accessibilité pour l'année 2015 :

- 1) Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux se sont poursuivis :
 - requalification complète du groupe scolaire Maurice Genest (fin prévisionnelle début 2017),
 - réfection de 2 vestiaires dans les locaux foot au parc de Cerey,
 - création d'un sanitaire public aux normes PMR à l'Hôtel de Ville,
 - requalification de l'accueil et des sanitaires du CCAS,
 - réaménagement de la crèche collective pour l'accueil de la Halte-Garderie.
- 2) Dans le cadre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), la commune a participé à un groupement de commandes de prestation intellectuelle porté par Riom Communauté à l'échelle du territoire. A ce jour, les diagnostics accessibilité de son patrimoine ERP (41 bâtiments) ont été mis à jour suite aux évolutions réglementaires ; les travaux débuteront en 2017 pour une durée maximale de 6 ans et un coût global estimé de 2 900 000 € TTC.
- 3) Les avancées conséquentes s'agissant de la voirie et des espaces publics :
 - le programme des réaménagements complets de rues, incluant leur mise en accessibilité, a porté notamment sur les rue et impasse des Charmettes (2,19 millions d'euros)
 - les programmes spécifiques de mise en accessibilité des aménagements de surface déjà lancés ont été poursuivis et des nouveaux ont été initiés :
 - route d'Ennezat : création d'un trottoir accessible,
 - requalification pour sécurisation de l'accès à l'école Pierre Brossolette et réaménagement des cours,
 - requalification des cheminements piétons et des espaces verts rue du Général de Gaulle et rue E. Zola,
 - réfection complète de l'escalier « Passage de la Halle aux Blés » entre le Bd de la Liberté et la place de la Fédération,
 - réfection du revêtement de surface du trottoir rue Chapsal desservant le Lycée Virlogeux,
 - aménagement d'une placette avec mobilier urbain de repos rue Albert Evaux,
 - mise en accessibilité des cheminements piétons du carrefour Bardou,
 - installation d'une sanisette publique aux normes PMR place des Martyrs de la Résistance.

👉 **Le Conseil Municipal a pris acte du rapport présenté.
Interventions de MM. RESSOUCHE, PECOUL, Mme MOLLON.**

16 – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP) COMMUNALES : APPROBATION DE LA PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT SUR 6 ANS

Rapporteur : Jacques LAMY

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, imposait la mise en accessibilité de tous les Établissements et installations recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) avant le 1er janvier 2015.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) : ainsi les propriétaires ou exploitants qui n'ont pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 1er janvier 2015 devaient déposer un Ad'AP en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Suite à la délibération du 4 juin 2015, la commune de RIOM a déposé une demande de prorogation du délai de dépôt de ses Ad'AP pour une période de 12 mois, prorogation accordée par le Préfet et repoussant ainsi le délai de dépôt des Ad'AP au 27 septembre 2016.

L'ensemble du patrimoine de la commune de RIOM a fait l'objet de diagnostics « accessibilité » réalisés en 2011. C'est sur cette base que de nombreux travaux de mise en accessibilité ont été conduits et présentés chaque année à la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées. Toutefois, pour atteindre les objectifs fixés par la loi, il reste encore des travaux à réaliser. C'est pourquoi, par délibération du 26 mars 2015, le Conseil a approuvé la création d'un groupement de commandes réunissant Riom Communauté, Riom, Marsat, Malauzat et St Bonnet pour l'élaboration des Ad'AP, mission confiée au groupement QCS Services/Qualiconsult/R3i.

Les travaux de mise en accessibilité restant à réaliser ont été estimés à environ 2 900 000 € TTC.

Ces prestations sont d'ores et déjà intégrées dans les estimations des futures opérations d'investissement annuel et des opérations inscrites au plan pluri annuel d'investissements. Enfin tous les travaux de 2016 et notamment l'aménagement des allées du secteur 1 du cimetière sont réalisés conformément au diagnostic d'accessibilité établi.

La programmation relative à cet Ad'AP multi-sites portera sur la mise en accessibilité pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2017. Il est entendu que ce programme n'est pas figé et qu'il pourra être adapté tout au long de son exécution en fonction de la politique de gestion du patrimoine par la ville. Il suffira d'en informer les services de l'État lors des échéances réglementaires.

✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé, au nom de la Commune, l'agenda d'accessibilité programmée.**
Intervention de Mme CHIESA.

17 – GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN : DEPOT D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DES TOITURES EN TILES

Rapporteur : Vincent PERGET

La Commune envisage la réfection des toitures en tuiles des 4 bâtiments constituant le groupe scolaire Jean MOULIN, rue Antoine CAUX à RIOM. Les travaux seront répartis en 2 phases : 2016 : 2 toitures de l'école élémentaire et à moyen terme : 2 toitures de l'école maternelle.

✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à déposer au nom de la Commune, la déclaration préalable relative aux travaux de réfection.**
Intervention de Mme DUBREUIL.

18 – ECOLE DE MUSIQUE, RUE JEANNE D'ARC : MODIFICATION A LA CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AVEC « CHŒUR DE RIOM »

Rapporteur : Vincent PERGET

Par convention du 10 mars 2010, la Commune de Riom a mis à disposition de l'association « Chœur de Riom » un local situé au 1er étage de l'Ecole municipale de musique, à usage de salle de répétition (salle « Blazeix » d'environ 150 m²), les mercredis de 20h00 à 22h00 (en dehors des vacances scolaires) et un samedi par mois de 14h30 à 17h30.

L'association Chœur de Riom sollicite une modification des horaires d'utilisation, soit tous les jeudis de 19h00 à 21h00 (hors vacances scolaires) en lieu et place des mercredis.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux à l'association « Chœur de Riom ».**

19 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2016 : TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création des postes suivants, à compter du 01/10/2016:**

- 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à (80%)
- 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste de chef de service de Police Municipale principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Les postes d'origine seront supprimés après avis du CT.

20 – ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT : INCORPORATION DE LA PLACE LAFAYETTE EN ZONE ORANGE

Rapporteur : Françoise LAFOND

Par délibération des 21 décembre 2001, 19 septembre 2008 et 26 février 2010, le Conseil Municipal a créé trois zones d'horodatage et a fixé des tarifs différenciés en fonction des secteurs du Centre-Ville

Il est proposé d'inclure le parking situé place Lafayette nouvellement réhabilité, dans la zone Orange, afin d'être en cohérence avec le plan de stationnement en vigueur actuellement sur le centre-ville.

- **Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), a approuvé l'application du tarif horodatage de la Zone Orange au parking situé place Lafayette, qui prévoit une durée de stationnement limitée à deux heures pour un montant maximum de 1 € 50.**

Observations de Mme CHIESA, MM. PECOUL et FRIAUD.

21 – ATTRIBUTION SUBVENTIONS ECO-MANIFESTATIONS 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé, dans le cadre du fonds d'initiatives éco-responsabilité (aide aux associations volontaires qui mettent en place des actions éco-responsables dans l'organisation de leurs manifestations), le versement d'une subvention de :**

- 1 000 € pour le Club Rappel – Coupe de France 19 et 20 Mars,
- 700 € pour les Irrépressibles – Festival du 09 au 14 mai.

22 – BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE

Rapporteur : Michèle SCHOTTEY

- **Le Conseil Municipal a pris acte.**
Interventions de Mme DUBREUIL, M. BOISSET.

23 – PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) : RENOUELEMENT 2016-2019

Rapporteur : Michèle SCHOTTEY

La Commune de Riom a signé un P.E.D.T. -Projet Educatif de Territoire- lors de la mise en place des rythmes scolaires en septembre 2013. Ce P.E.D.T. est arrivé à échéance en août 2016. Les grandes lignes du bilan du précédent P.E.D.T. sont les suivantes :

- Mise en place des nouveaux horaires scolaires désormais stabilisés sur les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune,
- Mise en place des Ateliers découverte (T.A.P. ; temps d'activité périscolaire),
- Renforcement de la concertation avec les acteurs de la communauté éducative – enseignants, familles, Commune – dans un souci de cohérence de fonctionnement et de continuité éducative.

La Commune de Riom a sollicité la reconduction pour trois années de son P.E.D.T., sur la base des objectifs éducatifs qui ont été actés avec la communauté éducative en juin 2015 afin de favoriser un développement sur le long terme des enjeux éducatifs. Les objectifs proposés sont les suivants :

- Respecter l'enfant, sa personne et son rythme,
- Mettre en place un climat scolaire bienveillant,
- Construire des parcours éducatifs variés.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé la signature de la convention de mise en place d'un P.E.D.T. pour la période 2016-2019 avec l'Etat, l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.**

Remarques de Mmes MOLLON et DUBREUIL.

24 – MOBILIER SCOLAIRE ADAPTE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX

Rapporteur : Michèle SCHOTTEY

La Commune de Riom avait fait l'acquisition d'un bureau scolaire adapté pour une élève scolarisée dans l'une de ses écoles primaires. Cette élève avait poursuivi sa scolarité au sein d'une école élémentaire de Clermont-Ferrand et pour qu'elle puisse continuer à travailler dans de bonnes conditions, ce bureau avait été mis à la disposition de la Commune de Clermont-Ferrand par délibération du 23 novembre 2012.

A partir de la rentrée 2016/2017, cette élève intégrera le collège Roger Quilliot et souhaite continuer à utiliser ce matériel. Il est donc proposé de mettre fin à la convention signée avec la Commune de Clermont-Ferrand, et d'en conclure une avec le collège Roger Quilliot.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la signature de la convention de mise à disposition du bureau scolaire adapté au collège Roger Quilliot de Clermont-Ferrand.**

Intervention de Mme DUBREUIL.

25 – RESEAU CANOPE : CONVENTION

Rapporteur : Michèle SCHOTTEY

CANOPE est un réseau permettant aux enseignants de bénéficier de nombreux services, notamment la gestion informatisée des bibliothèques. Ce dispositif très apprécié et jusqu'à présent gratuit devient payant. Dans le cadre du développement des outils numériques dans ses écoles, la Commune souhaite maintenir l'accès à ce réseau, il est donc proposé de signer une convention de partenariat pour une durée de 3 ans. L'adhésion s'élève à 280,00 € par an pour l'ensemble des écoles publiques de la Commune.

✚ **Le Conseil Municipal, unanime, a approuvé la convention de partenariat avec le Réseau Canopé.**

Intervention de M. BOUCHET.

26 – MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AUX COLLEGES : CONVENTION CADRE

Rapporteur : *Daniel GRENET*

Jusqu'à présent, la Commune mettait ses équipements sportifs à disposition des collèges, par l'intermédiaire du Conseil Départemental. Désormais c'est la Commune de Riom qui conventionne directement avec les collèges, les tarifs ayant déjà été fixés par délibération du 4 juillet dernier.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé la signature des conventions régissant les conditions d'occupation des installations sportives par les collèges.**

27 – DON DE PANNEAUX DE BASKET A LA COMMUNE DE COMBRONDE

Rapporteur : *Daniel GRENET*

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à céder gratuitement deux panneaux de basket, stockés et non utilisés, à la Commune de Combronde. Le dernier rapport de Socotec, organisme de contrôle, ayant vérifié les panneaux sera transmis lors de la prise en charge du matériel, dégageant ainsi la Commune de Riom de toute responsabilité.**

28 – FONDS D'INITIATIVES SPORTIVES : SUBVENTIONS AUX ARCHERS RIOMOIS ET A LUCAS DANIEL

Rapporteur : *Daniel GRENET*

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Les Archers Riomais, labellisée Ecole du Tir à l'Arc Français, dont 1 000 € seront reversés à Lucas DANIEL, sportif olympique, qualifié aux Jeux Olympiques de RIO 2016.**

Intervention de Mme CHIESA.

29 – SAISON ACCES SOIRS : REGIME DES INVITATIONS

Rapporteur : *Jean-Pierre BOISSET*

La chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes a procédé à l'examen de la gestion de la commune de Riom de 2009 à 2013 dans le cadre de l'examen thématique consacré au spectacle vivant. La chambre a retenu un certain nombre d'observations dont le régime des invitations.

Pour se conformer aux préconisations de la chambre régionale des comptes, il convenait donc de préciser l'attribution des invitations de la saison Accès Soirs. Les invitations seront adressées au minimum 1 mois avant le spectacle. A défaut de confirmation au moins 8 jours avant, elles seront remises à la vente. L'ensemble de ces invitations ne devront pas excéder plus de 8% de la jauge totale du spectacle.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le régime des invitations de la saison Accès-Soirs.**

Intervention de Mme DUBREUIL.

30 – SAISON ACCES SOIRS : PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE VOLVIC ET DE MOZAC

Rapporteur : *Jean-Pierre BOISSET*

Dans le cadre du développement des publics et des échanges des spectateurs, des collaborations se développent entre la Commune de Riom et les Communes de Volvic et de Mozac proposant également des saisons culturelles.

Il est donc proposé d'appliquer une tarification réduite pour les abonnés des saisons de Mozac et Volvic. En contrepartie, les abonnés d'Accès Soirs bénéficieront de tarifs réduits pour les saisons de ces deux Communes.

- ✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'application des tarifs réduits aux spectacles d'Accès Soirs pour les abonnés aux saisons culturelles des communes de Mozac et de Volvic pour l'année 2016-2017.**

31 – SAISONS ACCES SOIRS ET ECLATS DE FETE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

Depuis plusieurs années, la Caisse de Crédit Mutuel de Riom soutient financièrement la saison Accès-Soirs de la Ville de Riom.

La convention prévoit notamment un soutien financier de 3 500 € de la Caisse de Crédit Mutuel de Riom à la Commune, en contrepartie d'une valorisation de son image et de sa notoriété auprès des publics concernés.

- ✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Caisse de Crédit Mutuel de Riom.**

32 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : ASSOCIATION « LES GAPERONS ROUGES »

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

- ✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme MOLLON ne prend pas part au vote), a approuvé le versement d'une subvention de 800 € à l'association « Les Gaperons Rouges », pour sa participation au festival Festin Choral, du 23 au 25 septembre prochains.**

33 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : ASSOCIATION RIOMOISE D'ASTRONOMIE

Rapporteur : Jackie DIOGON

- ✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 300 € à l'Association Riomoise d'astronomie pour sa manifestation « La fête de la terre, du ciel et de l'astronautique » qui se déroulera les 8 et 9 octobre prochains.**

34 – EPF-SMAF : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES ET D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Nicole PICHARD

- ✚ **Des Collectivités ayant demandé leur adhésion à l'EPF-SMAF, le Conseil Municipal, appelé à donner son avis, s'est prononcé favorablement, à l'unanimité.**

35 – DEMATERIALISATION DU BUDGET - PROGRAMME « ACTES » : AVENANT ENTRE LA PREFECTURE DU PUY DE DOME ET LA COMMUNE DE RIOM

Rapporteur : Nicole PICHARD

Par convention du 4 novembre 2010 la Préfecture et la Commune ont mis en œuvre la dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité, des délibérations du Conseil Municipal et des arrêtés pris en matière de Ressources Humaines.

Aussi il est opportun, dans la continuité de ce qui est actuellement transmis en sous-préfecture par voie dématérialisée, d'inclure la totalité des documents budgétaires dans cette démarche à compter de 2017.

- ✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la dématérialisation des actes budgétaires de la collectivité.**

Intervention de Mme MOLLON.

36 – CONVENTION AVEC L'ORGANISME DE GESTION DES ECOLES CATHOLIQUES (OGEC) NOTRE-DAME DES ARTS : PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES CLASSES SOUS CONTRAT

Rapporteur : Nicole PICHARD

Afin d'assurer le principe de la liberté d'enseignement, le code de l'éducation prévoit que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. ».

Dans ce cadre, et au vu de l'évolution du droit positif en vigueur, la Ville de Riom souhaite revoir la convention qui la liait à l'OGEC. Cette nouvelle convention clarifie les conditions de calcul, de contrôle et de versement de la participation pour les classes élémentaires et les classes maternelles. Elle prévoit également la suppression de la compensation du quotient familial accordée pour les familles riomoises utilisatrices des services de restauration et de garde de l'OGEC.

✎ **A la majorité (7 contre), le Conseil Municipal a approuvé la convention avec l'OGEC Notre Dame des Arts.**

Interventions de M. BOUCHET, Mme CHIESA, M. FRIAUD.

37 – SYNDICAT RIVE DROITE DE LA MORGE : MODIFICATION DES STATUTS – RETIRE EN SEANCE

38 – VOTE DU HUIS CLOS POUR LA QUESTION 39

Rapporteur : Monsieur le Maire

✎ L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé de se réunir à huis clos pour évoquer la question n°39, eu égard aux éléments relevant de situations individuelles d'agents et au maintien de la confidentialité qui constitue l'élément essentiel à la clôture du dossier.

39 – TRANSACTION AMIABLE

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

✎ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé les principes de cette transaction et a autorisé le Maire à signer le protocole transactionnel avec chaque agent et procéder aux démarches administratives et comptables nécessaires à la mise en œuvre des protocoles.

Interventions de M. PECOUL, Mmes CHIESA et DUBREUIL.

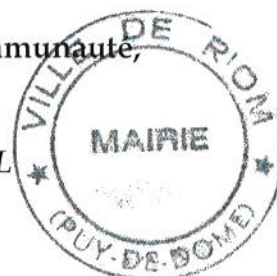
< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 21 septembre 2016

Le Maire,
Président de Riom Communauté,

Pierre PECOUL





COMPTE RENDU DES DEBATS SUR LE PADD CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016

Intervention de Boris BOUCHET :

Le travail mené est un travail de qualité et il reste aujourd'hui à mettre en œuvre ce qui est annoncé. Concernant la diversification des logements il est important d'accorder une attention particulière aux jeunes, en formation ou entrant dans la vie active. La création d'un foyer de jeunes travailleurs serait intéressante. Par ailleurs, il convient de veiller au maintien des services publics et même à leur développement (Poste, SNCF, sous-préfecture...).

Intervention d'Agnès MOLLON :

Les orientations et objectifs proposés sont approuvés. Il reste toutefois une incertitude concernant le quartier de Planchepaleuil, pour lequel un enjeu de clarification de la vocation est affiché. Qu'est-ce que cela signifie ?

En outre, le souhait est émis que ce programme soit effectivement décliné en objectifs opérationnels et ne reste pas lettre morte. Il doit devenir la « bible du maire ».

Intervention de Pierre PECOUL :

Concernant Planchepaleuil, les travaux de réfection de voirie sont engagés. Une bonne partie de ce quartier est situé en zone inondable et il reste à voir comment gérer ce point. En tout état de cause ce secteur ne sera pas laissé à l'abandon.

Concernant le Foyer des Jeunes Travailleurs, il s'agit d'un des projets phares du mandat. Certains bâtiments publics ont été identifiés pour pouvoir l'accueillir. Il s'agit d'un dossier qui reste à bâtir.

Concernant le devenir des services publics, des interventions politiques ont été réalisées auprès de la Poste, mais aussi d'autres services, afin de demander le maintien des prestations existantes ; sans toujours recueillir beaucoup d'écoute.

Intervention de Jacques LAMY :

Il y a sur Planchepaleuil des gens du voyage qui résident dans des zones à risques d'inondation et qu'on ne peut laisser sur place. Une réflexion est en cours mais elle prendra du temps.

Intervention de Bruno RESSOUCHE :

La méthode pour établir le PADD et son contenu sont à saluer. Il est intéressant que les études réalisées antérieurement à cette municipalité aient été reprises dans ce document. Elles ne sont en effet pas des lubies d'élus mais de bonnes réflexions issues de bureaux d'étude compétents.

Le PADD est une lettre d'intention mais il faut que les projets urbains qu'il prévoit soient aussi de qualité.

Intervention de Pierrette CHIESA :

Pour rebondir sur la question du service postal, il y a vraiment un enjeu à maintenir la pression politique sur ce dossier. Riom a une population vieillissante qui va être en difficulté pour accéder à ces services. Il faut donc porter cette parole auprès des gestionnaires de services concernés.

Intervention de Pierre PECOUL :

Il s'agit d'un travail remarquable réalisé par deux bureaux d'étude compétents. Ce travail lourd a en outre été réalisé dans de bonnes conditions.

Intervention de Jacques LAMY :

A noter que le travail n'est pas fini et qu'un gros travail reste à faire pour intégrer ces composantes sur la partie réglementaire.